

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Nous terminons, comme d'habitude, par les dossiers du Personnel et ce serait une bonne idée, pour la prochaine fois, de les faire passer en priorité !

Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots rapides à Mme Fondeur pour la remercier de sa réponse à ma question du 12 mars arrivée le 4 juin : près de 3 mois pour me donner un complément d'informations sur les effectifs de votre Cabinet, cela laisse songeur... Le courrier qui accompagne les données chiffrées est d'ailleurs assez explicite puisqu'il parle d'une très grande complexité !

Je voulais surtout vous faire part, Monsieur le Maire, une fois encore de mon étonnement face à un dialogue social à la Ville de Lyon qui ne semble avoir de dialogue que le nom ! En effet, une fois encore il a fallu un boycott des organismes paritaires par les représentants syndicaux pour que vous acceptiez de les rencontrer.

Cette façon de dialoguer sous la contrainte me semble un mode de fonctionnement très étrange auquel je ne m'habitue pas...

Les représentants des salariés disent leur découragement de ne pas être écoutés et surtout d'être mis devant le fait accompli de décisions passant outre les discussions et propositions des instances de concertation.

Les mois passent et malheureusement se ressemblent... C'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. LE MAIRE : Madame Balas, peut-être que dans cette période où il va y avoir quelques millions de personnes dans la rue sur le dialogue social, vous pourriez être plus modérée !

Mme BALAS Laurence : Chacun son dialogue et à son niveau, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)